
DE LA PART DU GOUVERNEMENT :

1. Rétrocession des \$257,000 du fonds consolidé qui lui ont été livrées en 1879, et dont il dispose encore ;
2. Remise des \$600,000 restant dues sur la souscription ;
3. Quittance finale de la dette au fonds d'emprunt municipal ;
4. Enlèvement du chemin de fer de la rue Prince-Edouard d'ici au 30 novembre 1883 ;
5. Paiement des dommages auxquels la corporation pourra être condamnée à raison du passage des trains dans la rue Prince-Edouard ;
6. Cession du Parc à Bois ;
7. Paiement d'une somme de \$100,000 en cinq versements annuels de \$20,000, à commencer le premier janvier 1883, sans intérêt ;
8. Prolongation du chemin dans la rue Dalhousie avec double voie jusqu'au quai Allan, avec obligation d'entretenir la voie à partir d'un pied de chaque côté des rails, et de mettre la rue unie avec le dessus des rails, sauf la rainure pour la roue des chars.

Cette prolongation devra être terminée au plus tard le 30 novembre 1886.

9. Obligation de faire terminer et mettre en parfait état la rue Saint-André, d'ici au 30 novembre prochain.

Si vous acceptez ces conditions, nous pourrons, je l'espère, régler de suite ces questions qui sont depuis si longtemps pendantes, car le comité des finances fera dès ce soir un rapport unanime au conseil, et je n'ai aucun doute que le conseil approuvera ce rapport.

Comme vous pouvez le voir, les seuls points sur lesquels nous différons sont ceux-ci :

1. Nous demandons que les \$257,000 acquittent notre souscription au chemin de fer et notre dette au fonds d'emprunt municipal, pendant que vous demandez qu'elles n'acquittent que notre souscription.